Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062907ADE-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-07a

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

***

7. Modification du tableau des effectifs emplois non permanents :

Rapporteur : Monsieur Robert ROLANDO, Adjoint à l'administration générale et ressources humaines

Annexe : Tableau des effectifs des emplois non permanents

RAPPORT DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062907ADE-DE

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

a. Au sein de la Direction Education Animation Enfance Jeunesse :

Les services périscolaires et extrascolaires de la direction EAEJ fonctionnent avec du personnel permanent (les fonctionnaires titulaires) et non permanent (contractuels annuels de fin août 2026 à fin août 2027).

Il convient donc pour l'année 2026/2027 de valider :

- **Pour le tableau des effectifs des emplois non-permanents :**

- Création d'un poste de 25h du 30 août 2026 au 30 août 2027
- Création de 2 postes de 23h du 30 août 2026 au 30 août 2027
- Création d'un poste à 20 h du 30 août 2026 au 30 août 2027
- Création d'un poste à 22,50 h du 30 août 2026 au 30 août 2027
- Création d'un poste à 21,50 h du 30 août 2026 au 30 août 2027
- Création d'un poste à 13,50 h du 30 août 2026 au 30 août 2027
- Création d'un poste à 4.03 h du 30 août 2026 au 30 août 2027
- Création d'un poste à 5.06h du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027
- Création d'un poste d'atsem (école de Tréméloir) à 17,5h du 30 août 2026 au 30 août 2027 en raison des effectifs des maternelles qui sont en augmentation pour l'année 2026/2027

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » le 18 juin 2026,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'approuver** les créations des emplois non permanents ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame le Maire à procéder au recrutement des agents contractuels dans les conditions définies,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES